



DECLARATION DE CONFORMITE CE

DIRECTIVE 89/106/CEE DU 21/12/1988 : DIRECTIVE PRODUITS DE CONSTRUCTION (DPC)

NOM ET ADRESSE DU FABRICANT

RENOLIT BELGIUM NV
INDUSTRIEPARK DE BRUWAAN 9
9700 OUDENAARDE
BELGIQUE

USINES CONCERNEES PAR LA PRODUCTION DE CES PRODUITS

01 : RENOLIT BELGIUM NV, INDUSTRIEPARK DE BRUWAAN 9, 9700 OUDENAARDE, BELGIQUE
02 : RENOLIT IBERICA SA, CARRATERA DEL MONTNEGRO, S/N 08470 SANT CELONI, ESPAGNE

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE CERTIFICATION

CSTB, 84 AVENUE JEAN JAURES, CHAMPS-SUR-MARNE, 77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2,
FRANCE
NUMERO DE L'ORGANISME NOTIFIE : 0679

DESCRIPTION DU PRODUIT

TYPE : POLYCHLORURE DE VINYLE SOUPLE
IDENTIFICATION : ALKORPLAN F
USAGE : FEUILLES D'ETANCHEITE DE TOITURE PLASTIQUE. SYSTEMES DE FEUILLES SOUPLES
D'ETANCHEITES DE TOITURES FIXES MECANIQUEMENT.

DISPOSITIONS AUXQUELLES LE PRODUIT EST CONFORME

ETAG 006:2000 ET LA SECTION 3 ATTESTATION DE CONFORMITE

DISPOSITIONS PARTICULIERS APPLICABLES 0 L'USAGE DU PRODUIT

ETA 06/0023 VALIDE DU 12/04/2006 AU 11/04/2011

CERTIFICAT DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

USINE 01 : 0679 – CPD - 0156
USINE 02 : 0679 – CPD – 0157

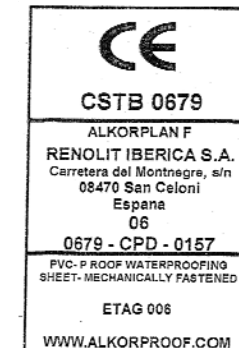
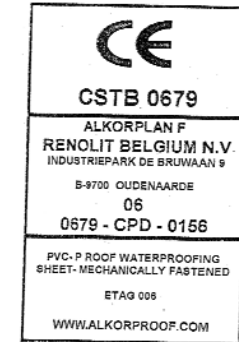
NOM : CHRISTIAN VERGEYLEN
QUALITE : DIRECTEUR GENERAL
DATE : 27/03/2008
VERSION : 1
io D. Van der Sype

FICHE TECHNIQUE ALKORPLAN F

MEMBRANE PVC-P RENFORCEE PES POUR SYSTEMES DE TOITURES FIXES MECANIQUEMENT

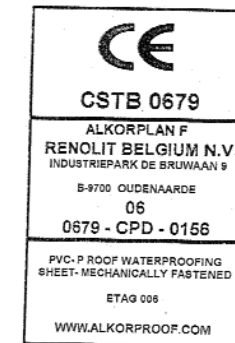


CARACTERISTIQUE	EXIGENCE ETAG 006	UNITES	TYPE			METHODE D'ESSAI
			35076	35176	35276	
6.1.2.1 TENUE AU FEU EXTERIEUR	PN	CLASSE	BroofT 2	BroofT 1,3	BroofT 1	EN 13501-5
6.1.4.1 RESISTANCE A L'ARRACHEMENT SOUS L'ACTION DU VENT (ETA 06/0023)	Wadm	N	697	697	697	5.1.4.1
TK 2 4.8xL + TK60	Wadm	N	673	673	673	5.1.4.1
6.2.2.1 REACTION AU FEU	PN	CLASSE	E	E	E	EN 13501-1
6.2.3.1 RESISTANCE AU PELAGE DES JOINTS	VLF	N/50 mm	>= 150	>= 150	>= 150	EN 12316-2
6.2.3.2 RESISTANCE AU CISAILLEMENT DES JOINTS	VLF	N/50 mm	>= 800	>= 800	>= 800	EN 12317-2
6.2.3.3 RESISTANCE A LA DECHIRURE	VLF	N	>= 180	>= 180	>= 180	EN 12310-2
6.2.3.4 RESISTANCE AU CINTRAGE/PLIAGE A FROID	VLF	°C	<= -30	<= -25	<= -25	EN 495-5
6.2.3.5 RESISTANCE A LA PRESSION D'EAU	10	kPa	PASS	PASS	PASS	EN 1928
6.2.3.6 PERMEABILITE A LA VAPEUR D'EAU	VDF * +/- 50 %		15000*	15000*	15000*	EN 1931
6.2.3.7 PROPRES DE TRACTION						
RESISTANCE	VLF	N/50 mm	>= 1000	>= 1000	>= 1000	EN 12311-2
ALLONGEMENT	VLF	%	>= 15	>= 15	>= 15	EN 12311-2



CSTB:0679
0679-CPD-0156
0679-CPD-0157

CARACTERISTIQUE	EXIGENCE ETAG 006	UNITES	TYPE			METHODE D'ESSAI
			35076	35176	35276	
6.2.3.8 RESISTANCE AU POINCONNEMENT STATIQUE ET AU CHOC						
CHARGES STATIQUES	VLF	kg	>= 20	>= 20	>= 20	EN 12730
CHARGES DYNAMIQUES	VLF	mm	<= 10	<= 10	<= 10	EN 12691
6.2.4.1 GLISSANCE						
	VDF		PVD	PVD	PVD	SS 92 35 15
6.2.7.1 RESISTANCE AU PELAGE DES JOINTS APRES EXPOSITION DE LONGUE DUREE A LA CHALEUR (EN 1296						
	VLF	%	$\Delta \leq -20$	$\Delta \leq -20$	$\Delta \leq -20$	EN 12316-2
6.2.7.2 RESISTANCE AU CISAILLEMENT DES JOINTS APRES EXPOSITION DE LONGUE DUREE A LA CHALEUR (1296						
	VLF	%	$\Delta \leq -20$	$\Delta \leq -20$	$\Delta \leq -20$	EN 12317-2
6.2.7.4 RESISTANCE AU CINTRAGE/PLIAGE A FROID APRES EXPOSITION DE LONGUE DUREE A LA CHALEUR, AUX UV						
VIEILLISSEMENT CHALEUR (EN 1296)	VLF	°C	$\Delta \leq -15$	$\Delta \leq -15$	$\Delta \leq -15$	EN 495-5
VIEILLISSEMENT UV	VLF	°C	$\Delta \leq -15$	$\Delta \leq -15$	$\Delta \leq -15$	EN 495-5
6.2.7.5 STABILITE DIMENSIONELLE						
	VLF	%	$\leq 0,6$	$\leq 0,6$	$\leq 0,6$	EN 1107-2



CSTB-0104 V001



CSTB-SGI V001

(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction - DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que les produits de construction désignés dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

RENOLIT BELGIUM NV

Industriepark De Bruwaan 9
9700 OUDENAARTE
BELGIQUE

et fabriqués dans l'usine :

RENOLIT IBERICA SA - Carratera Del Montnegre - 08470 SAN CELONI - ESPAGNE

furent soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées des produits, sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrits et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique de référence :

NF EN 13956 : 2005

sont appliquées.

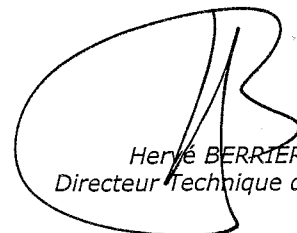
Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso les déclarations de conformité des produits établies par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 10 octobre 2006 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 10 octobre 2011.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 10 octobre 2006


Hervé BERRIER,
Directeur Technique du CSTB

Type de produit :

Feuilles souples d'étanchéité

Catégorie d'utilisation :

Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères

ALKORPLAN F 35076
ALKORPLAN F 35176
ALKORPLAN F 35276
ALKORPLAN F f 35176
ALKORPLAN F fr 35176

(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction - DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que les produits de construction désignés dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

RENOLIT BELGIUM NV

Industriepark De Bruwaan 9
9700 OUDENAARTE
BELGIQUE

et fabriqués dans l'usine :

RENOLIT BELGIUM NV - Industriepark De Bruwaan 9 - 9700 OUDENAARTE - BELGIQUE

furent soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées des produits, sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrits et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique de référence :

NF EN 13956 : 2005

sont appliquées.

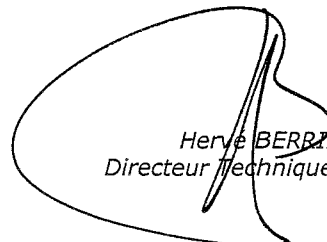
Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso les déclarations de conformité des produits établies par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 10 octobre 2006 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 10 octobre 2011.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 10 octobre 2006


Hervé BERZIER,
Directeur technique du CSTB

Type de produit :

Feuilles souples d'étanchéité

Catégorie d'utilisation :

Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères

ALKORPLAN F 35076
ALKORPLAN F 35176
ALKORPLAN F 35276
ALKORPLAN F f 35176
ALKORPLAN F fr 35176